



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 12 décembre 2023**

<b>Date de convocation</b> : 07/12/2023 <b>Date d'affichage</b> : 07/12/2023 <b>Nombre de membres</b> : 21 <b>Nombre de présents ou représentés</b> : 15 <b>Nombre de votants</b> : 15 <b>Absents / Excusés</b> : 6	<b>Objet</b> : Décisions prises par le Président en vertu de ses délégations	<b>Délibération n° 2023-11</b>  <b>Résultat du vote</b> 15 pour 0 contre 0 abstention
--	--	--

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 décembre à 16h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

**Présents :**

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN,  
M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Olivier SASSO, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
M. Jean-Yves LECOQ, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. François EDOM.

**Procurations :**

M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET  
Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à M. Olivier SASSO  
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Carole HEULOT

**Excusés :**

M. Frédéric BEAUCHEF, M. Jean Carles GRELIER, Mme Christelle MORANÇAIS,  
Mme Isabelle LEROY, M. Chrispophe POT, M. Didier REVEAU.

**Secrétaire de séance** : M. Olivier SASSO

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOURS

## **11. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE SES DÉLÉGATIONS**

### **Le Comité syndical,**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision dans le domaine des marchés publics,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans en matière d'affaires foncières,

Vu la délibération n° 2023-9 du 07 février 2023 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier et plus particulièrement les articles 1.3 et 2.1 du titre III,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations entre le 08 février et le 12 décembre 2023 :
  - Décision 2023-001 – virements de crédits de chapitre à chapitre
  - Décision 2023-002 – retrait décision préemption du 17 septembre 2019
  - Signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public de l'aéroport Le Mans-Arnage avec la société EARTH AVOCATS pour un montant de 65 700 € HT.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 13 décembre 2023

Le Président



Dominique LE MÈNER